

Compte-rendu de la réunion

Du Conseil Municipal

Du 27 OCTOBRE 2008 à 20 h 30

Présents : MM. BLOND, BUISSON, MAZEAU, FAURE, CHALARD, LUCHON, LE PECULIER, PATAUD, GARREAU, KOWALSKI, Mmes BOUGOUIN, MORANGE, NADAUD, DEXET, RIFFAUD.

Excusés :

Absents :

Procuration : Mme NADAUD donne procuration à Mme DEXET

Secrétaire : M FAURE

1. Intervention du PNR concernant la lande des jarosses :

Intervenants : Mr GROSSET et Mr EVRARD (Vice-Président du Parc)

Mr GROSSET explique au conseil municipal l'intérêt pour la commune de remettre en place une restauration et une gestion de la lande des jarosses reconnue lande à bruyères.

Diverses informations ont été apportées concernant les modalités de mise en place, de financement,... de manière à ce que le conseil municipal puisse émettre un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal décide de donner un accord de principe sur le projet. Une réunion d'information aura lieu le 12 décembre 2008 à 18h30 à la salle des fêtes de Champagnac la Rivière entre les différents organismes et les propriétaires concernés.

2. Révision du PLU :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'entamer une procédure de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de répondre à la demande de certains administrés ou propriétaires de terrain ainsi que de renouveler les réserves foncières de la commune.

La consultation de 3 cabinets d'études a été faite (Atelier 4 de Limoges, Mme Bergeron de St Priest Taurion et Berger-Wagon de La Rochelle). Le choix du cabinet se fera lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la révision du PLU.

3. Numérisation du cadastre et demande de subvention :

Le Maire expose au conseil municipal, l'intérêt pour la commune de procéder à la numérisation du cadastre de manière à pouvoir intégrer les plans des réseaux de la commune et de permettre une meilleure gestion des réseaux. Il sera fait appel à différents partenaires pour l'obtention de subventions.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet.

4. Immeuble VIGNAUD (Avenue Jean Moulin) :

Ce dossier est en attente, pas de décision prise.

5. Droit de préemption urbain MANSOUX / OULDTATA :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'achat du jardin de Mr MANSOUX. Ce terrain est soumis au DPU de la commune mais le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de ne pas préempter cette parcelle.

6. Bien sectionnaire de Chez Levrault

Le Maire donne suite à une première délibération dans laquelle il a été décidé la vente d'une parcelle au village de Chez Levrault au profit de Mr RAFFIER Fernand et Mme MORANGE Simone. Respectant la procédure à suivre des élections ont été organisées le 18 octobre 2008 suite à un arrêté de la sous-préfecture fixant les modalités de vente de ce bien soit l'obtention des 2/3 des votes pour que l'acquisition puisse se faire. Ce quotas ayant été atteint le conseil municipal ne s'oppose pas à la vente de ce bien et autorise le déroulement de la suite de la procédure.

7. Bornages

Clairefaye-Limouret	pas d'opposition
Chemin de Clareuil	pas d'opposition
Futur centre commercial	pas d'opposition

8. Tarifs des tickets de cantine :

Etant en regroupement pédagogique avec la commune de Gorre, le tarif des tickets doit être fixé d'un commun accord entre les deux communes.

Attente de la réunion du conseil municipal de Gorre.

9. Terrain pour la future caserne des pompiers :

En attente d'une proposition de Mr LAGARDE Roland concernant la vente de son terrain situé 11 rue de la borie cadastré section C n°1499 pour l'implantation de la nouvelle caserne.

10. Demande de Mme CHAIZEMARTIN concernant l'aliénation ou l'échange d'un chemin situé à Clareuil.

Le conseil municipal a pris note de la demande de Mme CHAIZEMARTIN et ce dossier est à l'étude concernant la faisabilité et la procédure à appliquer.

11. Impasse du monument.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du refus de Mme BALABAUD pour la signature du bornage effectué ce qui entraîne un retard considérable dans l'avancement de la procédure en cours.

12. Numérisation du cimetière.

Monsieur GARREAU fait part à l'assemblée de la nécessité de faire réaliser un plan numérisé du cimetière. Après délibération, le conseil municipal demande à ce que des devis soient demandés à des cabinets d'études.

Séance levée à 23h30.